

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISSON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00

M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIER Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAÜZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**FARL - Congrès des Trente ans des Radios Libres du 08 au 10/11/2011 -
Demande de subvention - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée par la FARL, la Fédération des Radios Associatives d'Aquitaine et des 2 Charentes, qui a organisé à Bordeaux du 8 au 10 novembre 2011, le congrès marquant le trentième anniversaire du vote de la Loi du 9 novembre 1981 instituant les radios libres.

Ces journées, ponctuées le 10 novembre par le congrès du Syndicat National des Radios Libres, ont porté sur l'avenir des radios libres et associatives et particulièrement aux radios associatives rurales ainsi qu'au thème de la radio numérique.

La naissance des radios libres en 1981 est un événement majeur de la vie culturelle et associative des dernières décennies. En effet, leur création par la Loi 9 novembre 1981 a brisé le monopôle d'Etat de la radiodiffusion. Leur développement, en France et plus largement dans toute l'Europe s'est accompagné d'une forte implication citoyenne et de la mise en place d'un tissu associatif dense et varié. Cela est particulièrement vrai dans le cas des radios associatives rurales. Ces dernières, au sein d'un environnement peu favorable, ont su développer leurs missions autour de différents thématiques : information locale, éducation, culture, dialogue intergénérationnel ou interculturel, promotion des acteurs de la vie locale. Ces différentes missions font, de ce réseau de radios locales, un élément indispensable du développement et de la cohésion d'un territoire.

1- Présentation de l'événement organisé à l'occasion des 30 ans des Radios Libres

Dans ce contexte, la FARL, qui regroupe plus de 40 radios, entend mettre en place une nouvelle dynamique pour soutenir les initiatives de ceux qui désirent maintenir une radio différente. En effet, les radios affiliées à la FARL sont de catégorie A (660 en France), et se différencient des radios commerciales ou du service public par leur préoccupation sociale de proximité.

A ce titre, la première journée organisée par la FARL traitait des radios associatives et communautaires rurales, tant au niveau national qu'europpéen, avec la participation de délégations venues d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, de Hongrie, d'Irlande, du Luxembourg, du Royaume-Uni, de Roumanie et de France. Les travaux prévus durant cette journée seront en libre accès et intéresseront prioritairement les représentants de radios

rurales françaises et principalement régionales. Cette rencontre est une première puisque, jamais les radios associatives n'ont échangées sur leurs spécificités liées à leur implantation rurale, ni sur la possibilité de renforcer leurs services à la population. Ces travaux auront pour but de renforcer le maillage existant qui aboutira à la mise en place d'un projet de coopération européenne, notamment via les programmes LEADER. Par ailleurs, ils mettront en exergue les difficultés auxquelles sont confrontées les radios rurales, notamment en raison de la faible densité de population des zones concernées et de l'absence d'un tissu économique dense ou de collectivités aux budgets conséquents leur permettant de trouver des financements.

Les journées organisées par la FARL étaient aussi tournées vers l'avenir puisqu'elles abordent la question de l'évolution et de l'adaptation des radios locales à la technologie numérique. Ce thème était au cœur de la journée du 9 novembre, qui se déroulait dans les locaux du Conseil Régional, avec la tenue du forum intitulé « L'avenir du numérique, pourquoi les radios doivent s'y associer ».

Le Congrès a également abordé les missions incombant aux radios de proximité par le biais de deux autres forums, l'un sur le rôle éducatif des radios associatives, l'autre sur intitulé « Les radios associatives : des médias, singuliers, innovants et populaires ». En parallèle de ces forums, une exposition retracera l'historique des radios libres, depuis les « radios pirates des années 1960/1970, jusqu'aux radios FM, puis numérique d'aujourd'hui.

Enfin, en clôture, la tenue du congrès du Syndicat National des Radios Libres, ouvert par son président, Monsieur Emmanuel Bouterin, a mis en exergue trois thématiques principales, vues comme des défis nationaux à relever, à savoir :

- Renforcer le rôle des médias radios sur les territoires, notamment leurs actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion des publics discriminés en période de crise.
- Soutenir et accompagner les acteurs territoriaux de la diversité musicale.
- Augmentation de la contribution financière octroyée par les pouvoirs publics au Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique.

L'événement a permis d'associer fortement les têtes de réseaux et acteurs de l'économie sociale et solidaire, à travers des ateliers dédiés, notamment un atelier sur le thème, « Emploi, insertion formation, handicap, le rôle déterminant des radios de l'économie sociale », et deux autres ateliers « Place des radios associatives dans la filière musicale » et « Radios associatives et financements publics, quel avenir pour le fonds de soutien ? ».

2- Budget prévisionnel de la manifestation

La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 8 500 €, au titre de l'économie sociale et solidaire, pour le financement de cette manifestation extraordinaire, organisée par la FARL, et plus particulièrement pour le soutien du volet communication de l'événement.

Compte tenu des implications fortes des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour cette occasion, de la résonance locale et nationale des travaux réalisés, cette manifestation

entre pleinement dans le cadre de notre politique de soutien et de valorisation du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Le budget prévisionnel de ces trois journées est estimé à 140 000 € T.T.C, détaillé comme suit :

Dépenses	€ T.T.C	Recettes	€ T.T.C
Achats et frais divers	45 500	Financement Européen	13 000
Missions, réceptions, déplacements	30 450	Conseil Régional	53 000
Communication, frais postaux	27 500	Conseil Général	9 000
Salaires et Charges	35 250	Subvention Festival Lycéens	16 000
		Subvention mairies	2 000
		Mairie de Bordeaux	8 000
		CUB	8 500
		SNRL	10 000
		Adhésions	6 300
		Autre partenaire	10 000
		Mécénat	3 000
		Prestation Cap-Sciences	1 200
TOTAL	140 000	TOTAL	140 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE, à la lecture du programme de présentation du congrès organisé par la FNARL pour solenniser les Trente ans de la création des radios libres, tenant compte de l'implication des acteurs locaux et nationaux de l'économie sociale et solidaire autour de cet événement, tenant compte également du fait que les radios locales créent du lien social, du dialogue interculturel et intergénérationnel, des emplois sur notre territoire, le financement de cette manifestation exceptionnelle est recevable au regard de la politique menée par la délégation à l'Economie sociale et solidaire.

DECIDE

Article 1 :

L'attribution d'une subvention à caractère exceptionnel de 8 500 € en faveur de la Fédération Aquitaine des Radios Locales (FARL) B.P. 66 à Blanquefort, pour le soutien à l'organisation du Congrès des Radios associatives rurales en Europe, qui s'est déroulé du

8 au 10 novembre 2011, solennisant le vote de la Loi du 09 novembre 1981 portant création des radios libres.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 3 :

La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 67, article 6745, fonction 901, BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2011

M. FRANCK MAURRAS